Avis public d'élection

Municipalité : Saint-Michel Date du scrutin : 2 novembre 2025

Par cet avis public, Caroline Provost, présidente d'élection, annonce les éléments suivants aux électrices et aux électeurs de la municipalité.

1. Le ou les postes suivants sont ouverts aux candidatures :

Poste de mairesse ou maire
Poste de conseillère ou conseiller 1
Poste de conseillère ou conseiller 2
Poste de conseillère ou conseiller 3
Poste de conseillère ou conseiller 4
Poste de conseillère ou conseiller 5
Poste de conseillère ou conseiller 6

2. Toute déclaration de candidature doit être produite au bureau de la présidente d'élection, aux jours et aux heures suivants.

Du 19 septembre au 3 octobre 2025

	Horaire	
Lundi	De 9 h à 12 h	De 13 h à 16 h
Mardi	De 9 h à 12 h	De 13 h à 16 h
Mercredi	De 9 h à 12 h	De 13 h à 16 h
Jeudi	De 9 h à 12 h	De 13 h à 16 h
Vendredi	De 9 h à 12 h	

Attention : le vendredi 3 octobre 2025, le bureau sera ouvert en continu de 9 h à 16 h 30.

3. Si plus d'une personne pose sa candidature à un même poste, vous pourrez exercer votre droit de vote en vous présentant au bureau de vote qui vous sera assigné aux dates et aux heures suivantes.

Jour du scrutin : **dimanche 2 novembre 2025, de 10 h à 20 h**
Jour de vote par anticipation : **dimanche 26 octobre 2025, de 12 h à 20 h**

Si vous êtes incapable de vous déplacer pour des raisons de santé et êtes inscrit sur la liste électorale à titre de personne domiciliée, vous pouvez demander jusqu'au 16 octobre 2025 à votre présidente d'élection **de voter à votre chambre située dans un établissement de santé reconnu ou à votre domicile**. Il en va de même pour votre proche aidant.

4. La personne suivante a été nommée secrétaire d'élection : madame Jessika Savoie-Riendeau.

5. Vous pouvez joindre la présidente d'élection à l'adresse et au numéro de téléphone ci-dessous.

Caroline Provost, présidente d'élection
Adresse : 1700, rue Principale, Saint-Michel, Québec, J0L 2J0
Téléphone : 450 454-4502, poste 110
Courriel : greffe@mst-michel.ca

Signé à Saint-Michel, le 28 août 2025

*(s) Caroline Provost*_____
Présidente d'élection

SM-1 (25-01)
Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, art. 99, 174 et 175.